

06.10.10 | 04:30 | La Cote

La vie continue après le refus de Founex



Le vote négatif du législatif de Founex, qui a rejeté à 62,5% la convention de fusion, a stoppé le processus . Mais comme l'indique le bulletin d'information envoyé à tous les habitants de Terre Sainte, la vie continue dans la sérénité et le dialogue. Archives Tatiana Huf

Terre Sainte Les autorités politiques estiment plus prudent d'attendre la prochaine législature pour remettre le processus de fusion en route.

Le refus de la fusion? Un vote maintenant digéré par Georges Binz, syndic de Founex, dont le législatif a refusé le processus par 25 «non», 15 «oui» et une abstention le 30 août dernier.

Un syndic qui souligne toutefois que le résultat de l'enquête, menée en juin auprès du corps électoral de sa commune, faisait état d'un souhait à 68% pour une collaboration par groupe de prestations contre une proportion de 49% en faveur de la fusion. Et de rappeler qu'en même temps, à Coppet, 49% des électeurs étaient pour la fusion. *Lors de la fameuse votation du 30 août, le Conseil de Coppet n'a accepté le principe que par 29 «oui» contre 22 «non», conclut-il.*

Décision prise lors de la fête villageoise

La décision ne s'est pas mûrie au sein du Conseil, mais a bel et bien fermenté lors de la fête villageoise qui s'est déroulée le week-end précédent, estime Georges Binz. Il faut en tenir compte, c'est l'aboutissement. Et de souligner que les conseillers avaient reflété tout ce qu'ils avaient entendu.

Cette décision le surprend toutefois, eu égard au nombre de séances d'information et de présentation offertes au public de Terre Sainte. En définitif, le résultat du vote reflète surtout l'anxiété de la population devant la perspective d'une fusion.

Pour l'avenir, la Municipalité founachue in corpore et à l'unanimité ne souhaite pas reconsulter le Conseil communal et considère comme illusoire d'essayer de persuader ses membres de revenir sur leur décision, souligne Georges Binz. Revenant sur le recours déposé par un élu

founachu, il trouve sa réaction normale. *C'est une réflexion née de la déception. D'autres personnes l'ont également ressenti et il a le droit d'exprimer sa position*, précise-t-il. Quant aux projets communaux, *ils suivent leur cours*, confie encore le syndic. Ainsi, en décembre un préavis, concernant la rénovation complète (cuisine et partie hôtelière) de l'auberge sera présenté. *S'il est accepté, les travaux commenceraient en janvier 2011 pour durer un an*, conclut-il. *D'autres projets de construction sur deux parcelles communales, à la gare et à la sortie côté Coppet, sont en phase d'étude.*

DOSSIER REALISE PAR MARIE-LAURE BIANCONCINI